****

**Charte de la**

Des représentants de syndicats, de mutuelles, du secteur associatif, d’ONG et des universités ont décidé de coordonner leurs efforts pour promouvoir des politiques de santé progressistes et égalitaires en Belgique, en Europe et dans le monde.

**L’objectif principal est d’unir leurs travaux et leurs forces pour :**

- Informer et sensibiliser les professionnels et la population sur les conséquences des attaques des politiques néolibérales sur la protection sociale et le service public des soins de santé ;

- Proposer, encourager et défendre des politiques de santé et de promotion du bien-être progressistes et solidaires.

**Charte :**

**1. La santé est un droit pour tous.**

**1.1.** La santé conçue comme un état général de bien-être physique, mental et social est un droit fondamental. L'accession au niveau de santé le plus élevé possible est un objectif social essentiel. Les principes de la Déclaration de Alma Ata, qui font référence à ces droits, sont toujours d'actualité.

**1.2.** De très nombreuses enquêtes montrent que les inégalités socio-économiques constituent un des facteurs les plus déterminants dans les différences en maladie et en mortalité.

**1.3.** La participation des usagers dans la réflexion sur les politiques à mener, de même que dans l’organisation des soins devrait être instituée et promue. A l’instar de ce qui se passe au Sud, la cogestion par les utilisateurs des services publics à finalité sociale est une pratique à étudier et stimuler.

**2. Réduire les inégalités face à la santé.**

**2.1.** Les inégalités face à la santé et à la maladie se sont malheureusement encore creusées depuis la déclaration d'Alma Ata de 1978. La lutte contre ces inégalités implique un ensemble de politiques cohérentes dans les domaines de l'enseignement, de l'environnement, du logement, de la mobilité, de l'emploi, des conditions de travail, de l’égalité des chances, de la cohésion sociale et des soins de santé, en particulier en matière d’accessibilité- et de qualité.

**2.2.** Afin de réduire l’inégalité face à la santé, les efforts doivent être concentrés sur les causes qui induisent ces inégalités et les mécanismes qui les perpétuent. Une attention soutenue doit en outre être accordée aux facteurs divers d’exclusion et de fragilité.

**2.3.** Comme le stipule le préambule de la Constitution de l’OMS de 1946, « la santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité (…) les résultats atteints par chaque Etat dans l’amélioration et la protection de la santé sont précieux pour tous ».

**3. Résister au processus de privatisation et de marchandisation du secteur de la santé**

**3.1.** La privatisation du financement des soins de santé et la commercialisation de ces derniers (hôpitaux, maisons de repos, soins infirmiers à domicile... à but lucratif) conduisent à des systèmes de soins de santé à deux, voire plusieurs vitesses.

**3.2.** Les soins de santé sont des biens publics et doivent être traités comme tels dans tous les accords internationaux. La Belgique doit s'engager ici, tout comme au niveau européen et international, en faveur du maintien et du développement de services de soins et de mutualités exclusivement à finalité sociale. La 'santé' doit échapper à toute logique de commerce et de privatisation. Elle doit être exclue de la directive de l’Union européenne relative aux services dans le marché intérieur (dite directive Bolkestein) ainsi que de l’Accord général sur le commerce des services (AGCS).

**3.3.** Les problèmes sociaux sont de plus en plus médicalisés, les patients sont toujours davantage rendus « responsables ». La demande commerciale non justifiée, créée conjointement par les médias et les différents secteurs industriels (pharmaceutique, agro-alimentaire, grande distribution,…), induit et entretient des comportements nocifs. Ce phénomène doit être mis en lumière et dénoncé.

**4. Encourager la recherche publique et le prix bas des médicaments**

**4.1.** Les signataires sont favorables à l’application du modèle kiwi pour la gestion publique des médicaments. Ce modèle - basé sur des appels d’offres après études scientifiques - permettrait de rationaliser le marché des médicaments, de baisser le coût pour la sécurité sociale et de promouvoir la qualité de la prescription.

**4.2.** Le modèle pourrait améliorer l’accessibilité aux médicaments essentiels et nécessaires au lieu des « me-too’s » dont le marché est inondé aujourd’hui. Ce modèle promeut une recherche innovatrice au lieu des recherches actuelles essentiellement tournées vers des produits pouvant rapporter énormément d’argent sur un laps de temps très court.

**4.3**. La politique de recherche doit être conduite à partir des besoins - et non de l’offre - et donc se concentrer sur les nombreuses maladies négligées par la recherche qui sévissent dans les pays du Sud et causent d’innombrables victimes. La politique des brevets (ADPIC) ne peut constituer un frein à l’accès aux médicaments requis.

**5. Défendre des soins de qualité et de bonnes conditions de travail pour le personnel de santé**

**5.1.** Les signataires plaident pour une approche globale de la santé mettant le patient au centre des soins. Dans cette optique, les soins de première ligne intégrant médecins généralistes, infirmières, paramédicaux et travailleurs sociaux constituent un élément central. Un système favorisant cette approche multidisciplinaire ou médecine de groupe soutiendra une vraie politique de santé publique.

**5.2**. Le personnel soignant et médical occupe une place centrale dans l'organisation des soins de santé. Une offre de soins de qualité nécessite un personnel en suffisance, bien formé, et ce de manière continue. Étant donné les évolutions démographiques, la gestion, la planification et la rémunération des travailleurs de la santé seront un défi majeur. Pour garantir des revenus et des conditions de travail adéquats il faudra consentir un financement suffisant des soins de santé ainsi qu’un mode de financement approprié et veiller à une répartition plus efficiente du budget.

**5.3.** Enfin, l’aide internationale au développement doit appuyer le renforcement de systèmes de santé à finalité sociale plutôt que de se limiter au contrôle des maladies.

**➤ Je soussigné**·**e** *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.* **représentant l’organisation suivante** *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.* **m’engage à respecter la charte ci-dessus, et à régler les frais de cotisation.**

**➤ Je soussigné**·**e** *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.* **déclare par la présente que mon organisation inscrit son action dans le respect de la Déclaration universelle des droits humains.**

**➤ Fait en date du** *Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.* **à** *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

**➤ Signature :**

